EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCH

Envoyé en préfecture le 28/03/2024 Recu en préfecture le 28/03/2024

Publié le ICE du 21 MARS

Berg

ID: 061-200068856-20240321-CDCBP2024-BF

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024 Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents: M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés: Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

<u>Assistait également</u>: M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.03.058 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 PRINCIPAL

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 14 mars 2024,

Vu, le projet de Budget Primitif 2024,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 24 voix POUR, 5 CONTRE et 0 ABSTENTION le Budget Primitif 2024 en intégrant la fongibilité des crédits :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses :

9 396 344.69

- Recettes:

9 396 344.69

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :

4 836 443.00

- Recettes:

4 836 443.00

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du Le Président,

Emmanue LE SE CONAUTÉ de COMMI

des HAUTS du PERCHE

LONGNY-LES-VILLAG